

Formations modulaires en Horlogerie et Polissage AFP-CFC (Qualification des adultes)

Document d'information
Destiné au public



A qui s'adresse cette présentation ?

- Personnes avec pas ou peu d'expérience professionnelle en horlogerie ou polissage
- Reconversion professionnelle
- Personnes en emploi voulant approfondir leurs compétences
- Solide expérience professionnelle (min. cinq ans dont deux ans dans une profession) → art. 32 OFPr: [Présentation générale de Qualifications+](#)

Les professions

- Opératrice en horlogerie **AFP**/
Opérateur en horlogerie **AFP**

Ordonnance de formation

- Horlogère de production **CFC**/
Horloger de production **CFC**

Ordonnance de formation

Règlement de formation modulaire
en horlogerie

- Polisseuse **AFP**/Polisseur **AFP**

Ordonnance de formation

- Termineuse en habillage horloger **CFC**/
Termineur en habillage horloger **CFC**

Ordonnance de formation

Règlement de formation modulaire en
polissage

Les seules formations modulaires régies au niveau fédéral

Attention: **AFP** → **CFC**

Conditions d'admission au dispositif Qualifications+

Conditions d'admission:

- Contribuables ou domiciliés sur le canton de Genève depuis 12 mois et sans interruption
- Avoir le niveau de français A2 oral et écrit

[Télécharger le dossier d'inscription](#)

et le déposer [ici](#) ou

OFPC

Formation continue

Rue Prévost-Martin 6

Case postale 192

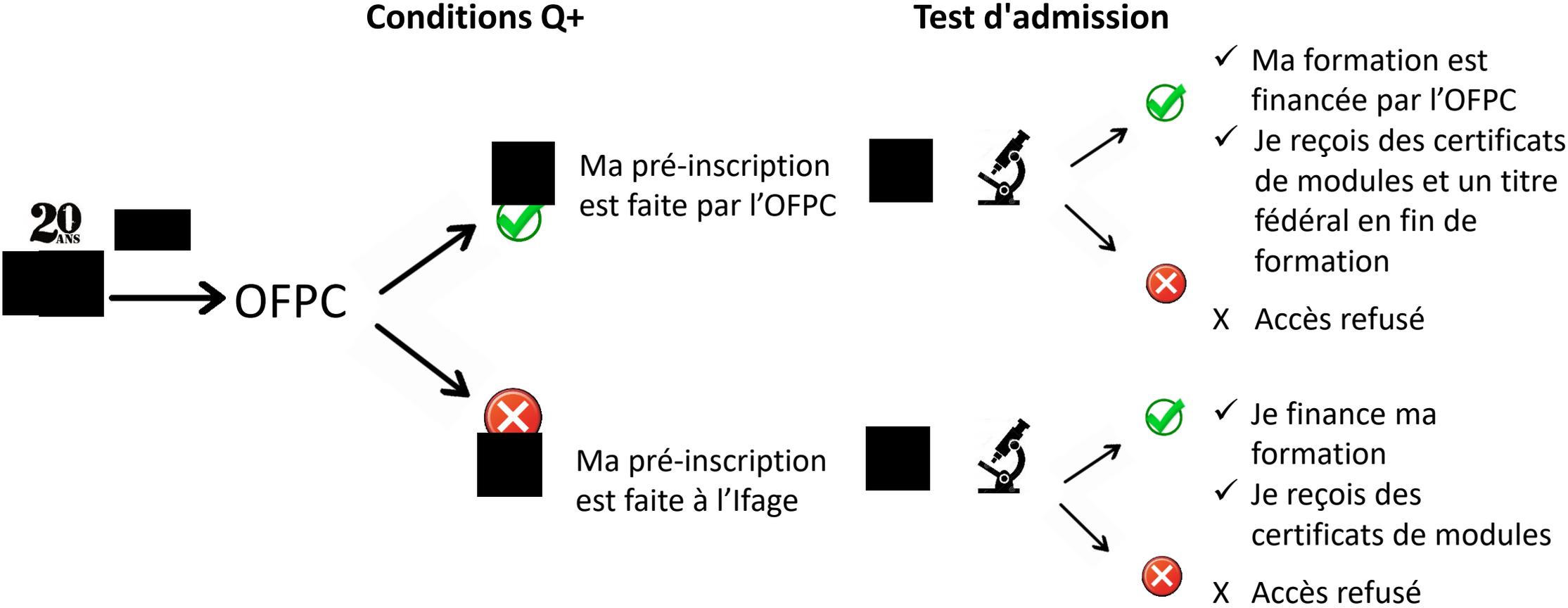
1211 Genève 4

Avantages = Prise en charge financière des modules de formation
en vue d'un titre fédéral !

Conditions d'admission à la formation modulaire

- Avoir 20 ans révolus
- Avoir le niveau de français A2 oral et écrit
- Avoir déposé un dossier complet d'inscription à l'OFPC
- !! Avoir réussi les tests d'aptitude organisés par l'Ifage !!**
- À l'issue de cette formation, vous obtiendrez des certificats de modules décernés par la Convention patronale et non un titre fédéral.

En résumé



Contexte institutionnel

- **Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)**

Autorité cantonale dépendant de l'Etat de Genève et rattachée au DIP. L'OFPC finance et délivre les titres fédéraux professionnels. Elle vérifie les conditions d'admission à Qualifications+, organise les examens CFC et vérifie les conditions de réussite. Elle est aussi l'instance de premier recours aux décisions AFP et CFC.

- **La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)**

L'organisation faîtière des professions horlogères. Elle surveille la conformité des formations et les examens. Délivre les certificats modulaires.

- **L'Ifage**

Prestataire de formation mandaté par la Convention patronale. Organise les tests d'entrée d'aptitude et la formation. Convoque les candidats à la formation après vérification des conditions d'admission par l'OFPC et la CP.

Déroulé des formations modulaires

Particularités:

- Formation modulaire
Examen à la fin de chaque module
- Dernier module: être en emploi !
- La culture générale se déroule pendant le dernier module
En soirée en semaine ou le samedi matin

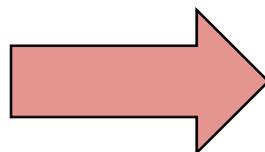
Déroulé des formations modulaires

**Opératrice en horlogerie AFP/
Opérateur en horlogerie AFP**

3 modules

- Base
- Posage-emboîtement
- Assemblage ou habillage horloger
+ culture générale en parallèle

Sur environ 2-3 ans



**Horlogère de production CFC/
Horloger de production CFC**

2 modules (après AFP obtenue)

- Achevage-réglage
- Terminal
+ culture générale en parallèle

Sur environ 3 ans (en cours du soir)

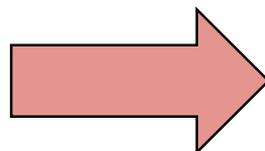
Déroulé des formations modulaires

Polisseuse AFP/Polisseur AFP

2 modules

- Polissage de base
 - Polissage 1
- + culture générale en parallèle

Sur environ 3 ans



Termineuse en habillage horloger CFC/Termineur en habillage horloger CFC

1 module

- Polissage 2
- + culture générale en parallèle

Sur environ 2 ans

Conditions de réussite

- Diplôme fédéral AFP ou CFC: réussite de tous les modules de formation + culture générale. Seuls les candidats Q+ recevront le titre délivré par l'OFPC.
- Les autres candidats recevront des certificats de modules, délivrés par la CP.

Merci pour votre attention!

- Rappel: Si vous avez une expérience professionnelle solide dans un domaine mais que vous n'avez pas de certification → art. 32 OFPr: présentation générale de Qualifications+
- **Belle continuation!**